Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey Calavi

(COUS-AC)

Personne Responsable des Marchés Publics

MARCHE DE SERVICES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Appel d'offres ouvert N°S_SCM _ 103815_du 14_/_08_/2025__

Objet : *ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES BIENS IMMOBILIERS PAR ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE SUR 12 MOIS ETALES SUR 2025 ET 2026*

Source de financement : *Budget Autonome COUS-AC*

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : *62411/62412/62413/62481/62482*

Accord de prêt : *Non Applicable*

Commencé le *22 Septembre 2025*
Achevé le *22 Septembre 2025*

Septembre 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel à concurrence** n° S_SCM_103815 du 14 août 2025 relatif à l'Entretien et nettoyage des biens immobiliers par accord cadre à bon de commande sur 12 mois étalés sur 2025 et 2026

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mille vingt-cinq et lundi 22 septembre à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la direction du COUS-AC située à Gbégamey 01 BP 2236, tél 21 30 32 43, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.
Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°0328-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/SA du 05 septembre 2025 :

Président : GOUGOUNON Cyril kocou
Rapporteur : BALLO Victor
- Membres :
  - ✓ HOUESSOU Cérat, Représentant de l'Agent Comptable
  - ✓ TOUCOUROU Razack, Responsable du Service Technique
  - ✓ DEGBEY Jaurès, Juriste

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 1	**Résidences Abomey Calavi** (espaces à entretenir et à nettoyer : emplacements sanitaires, espaces communs, cuisines et buanderies)
Lot N° 2	**Intendances** (espaces à entretenir et à nettoyer : les résidences, blocs administratifs, réfectoires, cuisines, magasins et infirmeries, emplacements sanitaires, espaces communs) + la cour du campus d'Abomey-Calavi + restaurant Campus d'Abomey-Calavi, infirmeries et blocs administratifs du COUS-AC
Lot N° 3	**Entretien courant de route et piste** : Désherbage et le nettoyage des abords de la route
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offres Ouvert National**
Justification	**Conformément à la règlementation en vigueur**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°005-CCMP/COUSAC/2025 du 07 août 2025
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
LOT 1 : - STE MILLE ET UNE - ETS NAELLE ET FILS - ODEYEMI GROUP - S SOMOBI - AFRIQUE COMMUNICATION - COGEP SARL - WEKEZO GTIC - SOCIETE LA REDEMPTION PAR SON SANG - FOURNITURES ET LOGISTIQUES	
LOT 2 : - ETS NAELLE ET FILS - AFRIQUE COMMUNICATION - COGEP SARL	

- CISE AFRIQUE - GET ET GIVE SOLUTION SARL **LOT 3 :** - PSB SERVICES - AYODELE IFE - Afrique communication - CISE AFRIQUE - STE ROYAL EAGLE BUSINESS	
Soumissionnaires écartés	
LOT 1	
Soumissionnaires	
AFRIQUE COMMUNICATION	Le pli de AFRIQUE COMMUNICATION a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire a omis d'inscrire sur l'enveloppe extérieure la référence SIGMAP, comme l'exigent les DPAO au point 22.2 (b) et comme l'a également précisé la note circulaire n°2024-005/PR/ARMP/ISP/DRR-AT/ISR/ISA du 12 décembre 2024, portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. Le pli a été écarté par la COE et retourné par bordereau n°251-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/S-PRMP du 10 septembre 2025.
SSOMOBI	Le pli de SSOMOBI a été rejeté pour défaut de présentation des plis. Le Soumissionnaire SSOMOBI a placé sa clé USB dans une enveloppe séparée qui est placée dans l'enveloppe extérieure. Or, conformément à la note circulaire de l'ARMP n°2024-005/PRIARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin, la clé USB doit être placée dans l'enveloppe intérieure comportant la mention originale. Ce que SSOMOBI n'a pas fait.
WEKEZO	Le pli de ETS WEKEZO GTIC a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire ETS WEKEZO GTIC n'a pas placé dans l'enveloppe extérieure, le formulaire de renseignements sur la candidature et ses annexes ; ni la garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie d'offre
FOURNITURES ET LOGISTIQUES	Le pli de FOURNITURES ET LOGISTIQUES a été rejeté pour défaut de présentation des plis. Le soumissionnaire FOURNITURES ET LOGISTIQUES n'a pas fourni de clé USB dans l'enveloppe intérieure comportant la mention originale comme l'exige la note circulaire de l'ARMP n°2024-005/PRIARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin et le point 21.2 des IC.
SOCIETE REDEMPTION PAR SON SANG	Le pli de la SOCIETE REDEMPTION PAR SON SANG a été rejeté pour défaut de présentation des plis. Le soumissionnaire SOCIETE REDEMPTION PAR SON SANG n'a pas annexé au formulaire de renseignements sur le candidat, les annexes requis. Aussi, le soumissionnaire a placé dans l'enveloppe extérieure en lieu et place de la garantie de soumission ou de la lettre de déclaration de garantie d'offre exigée, un document intitulé **modèle de déclaration de garantie d'offre (à utiliser par les MPME Béninoises)**
NAELLE ET FILS	Le pli de **NAELLE ET FILS** a été rejeté pour défaut de présentation des pièces requises. En effet, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), sous-section B – Annexe A-1-2, la liste du personnel doit fait ressortir à la fois l'âge et le sexe de chaque agent proposé. Or, le soumissionnaire n'a fourni qu'une liste mentionnant uniquement l'âge, sans indication du sexe du personnel proposé, ce qui constitue une non-conformité aux exigences de l'annexe A-1-2 relative aux pièces nécessaires à la conformité technique du DAO dont la non-production ou la non-conformité de l'une des pièces entraîne le rejet de l'offre.
LOT 2	
	Le pli de AFRIQUE COMMUNICATION a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire a omis d'inscrire sur l'enveloppe extérieure la

AFRIQUE COMMUNICATION	référence SIGMAP, comme l'exigent les DPAO au point 22.2 (b) et comme l'a également précisé la note circulaire n°2024-005/PR/ARMP/ISP/DRR-AT/ISR/ISA du 12 décembre 2024, portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. Le pli a été écarté par la COE et retourné par bordereau n°251-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/S-PRMP du 10 septembre 2025.
CISE AFRIQUE	Le pli de CISE AFRIQUE a été rejeté pour non-respect de l'heure limites de dépôt fixée à 10 heures précises, conformément aux dispositions du point IC 23.1 des DPAO. En effet, CISE AFRIQUE a déposé son pli à 10 heures 07 minutes. Le pli a été écarté par la COE et retourné par bordereau n°252-2025/MESRS/COUS-ACPRMP/S-PRMP du 10 septembre 2025.
GET ET GIVE SOLUTION SARL	Le pli de GET ET GIVE SOLUTION Sarl a été rejeté pour non-respect de l'heure limite de dépôt fixé à 10 heures précises, conformément aux dispositions du point IC 23.1 des DPAO. En effet, GET ET GIVE SOLUTION Sarl a déposé son pli à 10 heures 10 minutes. Le pli a été écarté par la COE et retourné par bordereau n°253-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/S-PRMP du 10 septembre 2025.
NAELLE ET FILS	Le pli de **NAELLE ET FILS** a été rejeté pour défaut de présentation des pièces requises. En effet, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), sous-section B – Annexe A-1-2, la liste du personnel doit fait ressortir à la fois l'âge et le sexe de chaque agent proposé. Or, le soumissionnaire n'a fourni qu'une liste mentionnant uniquement l'âge, sans indication du sexe du personnel proposé, ce qui constitue une non-conformité aux exigences de l'annexe A-1-2 relative aux pièces nécessaires à la conformité technique du DAO dont la non-production ou la non-conformité de l'une des pièces entraîne le rejet de l'offre.
LOT 3	
AFRIQUE COMMUNICATION	Le pli de AFRIQUE COMMUNICATION a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire a omis d'inscrire sur l'enveloppe extérieure la référence SIGMAP, comme l'exigent les DPAO au point 22.2 (b) et comme l'a également précisé la note circulaire n°2024-005/PR/ARMP/ISP/DRR-AT/ISR/ISA du 12 décembre 2024, portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. Le pli a été écarté par la COE et retourné par bordereau n°251-2025/MESRS/COUS-AC/PRMP/S-PRMP du 10 septembre 2025.
AYODELE IFE	Le pli de AYODELE IFE a été rejeté pour défaut de présentation des plis. En effet, le soumissionnaire n'a pas placé dans l'enveloppe extérieure, le formulaire de renseignements sur la candidature et ses annexes, ni la garantie de soumission ou la lettre de déclaration de garantie d'offre. De plus, il a inscrit sur les enveloppes intérieures la mention « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ».
STE ROYAL EAGLE BUSINESS	Le pli de ROYAL EAGLE BUSINESS a été rejeté pour défaut de présentation des plis. Le soumissionnaire a inscrit sur les enveloppes intérieures la mention « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis »
- Le soumissionnaire **MILLE ET UNE** est classé 2ème sur le lot 1. Toutefois, la page de garde de son dossier de soumission fait référence à l'Agence Pénitentiaire du Bénin au lieu du COUS-AC ; - Le soumissionnaire **COGEP Sarl** est classé 3ème sur le lot 1 ; - Le soumissionnaire **CISE AFRIQUE** Sarl est classé 2ème sur le lot 3.	
Attributaires	
LOT 1	
Nom	ODEYEMI GROUP
Montant proposé	56 540 000 HT
Montant évalué (corrigé)	56 540 000 HT
LOT 2	
Nom	COGEP SARL
Montant proposé	28 234 800 HT

Montant évalué (corrigé)	28 234 800 HT	
LOT 3		
Nom	PSB SERVICES	
Montant proposé	8 700 000 HT	
Montant évalué (corrigé)	8 700 000 HT	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Entretien et nettoyage des biens immobiliers par accord cadre à bon de commande sur 12 mois étalés sur 2025 et 2026	
Prix	113 893 007 HT	
Délai d'exécution	Lot 1 : accord cadre à bon de commande sur 6,5 mois	
	Lot 2 : accord cadre à bon de commande sur 5 mois non renouvelable	
	Lot 3 : accord cadre à bon de commande une (01) fois tous les deux mois sur une période de douze (12) mois au maximum	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-	
Variante pris en compte (cas échéant)		
Autres	-	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
LOT 1	ODEYEMI GROUP	56 540 000 HT
LOT 2	COGEP SARL	28 234 800 HT
LOT 3	PSB SERVICES	8 700 000 HT
TOTAL		

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 53 minutes

Fait à Cotonou, le 22 septembre 2025

Ont signé

Le Président

GOUGOUNON Cyril kocou

Le Rapporteur

BALLO Victor

Les membres

Rpt de l'Agent Comptable/CF

HOUESSOU Cérat

Juriste

DEGBEY Jaurès

Responsable du Service Technique

TOUCOUROU Razack